

bénévolat une motivation supplémentaire. Je pense, monsieur le Président, que pour des gens qui croient à une cause, pour des gens qui veulent véritablement un essor, un appui pour des groupes de gens ou la recherche, il ne s'agit pas seulement de la question financière à évaluer, mais peut-être aussi simplement de l'encadrement qui pourrait être donné par certains ministères.

Je pense qu'il faudra examiner ces éléments-là. Souvent, lorsqu'on parle d'organismes à but non lucratif ou des œuvres de charité, on pense seulement en termes de dons. Je pense qu'il pourrait y avoir lieu de penser à ce que des ministères puissent accorder chaque année certaines choses sous forme d'argent ou sous forme de ressources humaines.

Souvent, monsieur le Président, il s'agit d'une question de ressources humaines. Et on cherche des compétences dans ce domaine. Les ministères pourraient mettre à la disposition d'organismes à but non lucratif ou enfin, d'organismes d'action volontaire des ressources humaines au sein des ministères pour justement encadrer et, à ce moment-là, éviter des dépenses inutiles. Les organismes pourraient tout aussi bien, à ce moment-là, vraiment satisfaire à leur objectif. Or, je pense qu'il y existe vraiment beaucoup de possibilités, monsieur le Président, sauf que pour être capable de trouver les possibilités ou la réalité la plus juste, il n'y a rien de mieux que de rencontrer les gens en cause. Et, à ce moment-là, par le biais d'un débat qui serait tout simplement au-dessus de la «partisanerie» en vue d'aider rapidement les groupes constitués, nous pourrions trouver une solution à court terme qui satisferait aux objectifs de tout le monde.

Monsieur le Président, il sera par contre important que le secrétaire d'État (M. Joyal) fasse diligence dans ce dossier parce que, de plus en plus, autant du côté de l'opposition que de ce côté-ci de la Chambre, nous recevons des lettres, des pétitions d'organismes qui demandent à être non seulement reconnus, mais qui voudraient aussi être entendus. Je pense que c'est la même chose de part et d'autre de cette Chambre, et ce serait une occasion extraordinaire que de convier les gens qui veulent se faire entendre à présenter leurs propositions devant un comité mixte qui prendrait vraiment la peine de les écouter, parce que des solutions, monsieur le Président, il y en a qui sont proposées par ce côté-ci de la Chambre et par l'Opposition. Je pense que, de part et d'autre, il y a des solutions sauf que si on veut les mettre en pratique, nous avons besoin quand même d'une certaine discussion. Je pense que les points qui ont été soulevés autant par l'opposition officielle que par le parti gouvernemental sont des positions très intéressantes au départ, mais elles méritent évidemment d'être raffinées si nous voulons en faire un instrument efficace pour véritablement, encore une fois, satisfaire aux objectifs des groupes d'action volontaire.

Monsieur le Président, pour en revenir à la motion puisque le temps presse, je pense que de blâmer le gouvernement à ce stade-ci n'est peut-être pas la meilleure formule. Je formulerais plutôt la résolution de façon différente: il s'agirait de presser le gouvernement de créer immédiatement un comité qui pourrait entendre les divers groupes en vue de satisfaire aux objectifs des organismes en cause. Étant donné que mon temps de parole est écoulé, je dois dire que je ne suis pas d'accord sur la proposition telle que formulée par le député de Waterloo (M. McLean), sauf que je reconnais la nécessité de rencontrer

les groupes intéressés en vue de trouver une formule adéquate qui satisferait tout le monde.

M. le vice-président: A l'ordre! Questions ou commentaires? Débat. L'honorable député de Calgary-Ouest a la parole.

[Traduction]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais d'abord commencer par féliciter le député de Waterloo (M. McLean) d'avoir proposé cette motion. Je signale à la Chambre et aux Canadiens en général que c'est la première fois depuis le début de cette législature, qui a commencé il y a quatre ans et six semaines environ, que l'on tient un débat sur le secteur du bénévolat, ce qui prouve le genre de priorité que le gouvernement accorde à un secteur que je juge très important.

Sur le plan purement économique, le secteur du bénévolat, à l'exclusion des hôpitaux et des établissements d'enseignement, représente à peu près 2 p. 100 du Produit national brut. C'est sa contribution économique à la société canadienne. Je suis certain que la plupart des députés jugent que sa contribution morale est incalculable. C'est au secteur du bénévolat que nous devons en grande partie la qualité de vie que nous avons dans ce pays.

C'est bien triste que le gouvernement, après quatre ans et six semaines, n'ait pas présenté à la Chambre une mesure consistante sur ce secteur. Je suis déçu que les députés libéraux qui prennent la parole manifestent tous l'intention de ne pas donner leur appui à cette motion.

Cette motion critique le cabinet, mais, en tant que députés qui doivent rendre des comptes à leurs électeurs, nous devons critiquer de temps en temps le cabinet. Le cabinet ne fait pas toujours du bon travail, et les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre trouvent même qu'il fait rarement du bon travail. En ce qui concerne le bénévolat, il me semble évident que le cabinet n'a pas fait du bon travail.

• (1630)

J'ai été particulièrement étonné par certaines des questions qu'a posées le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans), qui a été à une certaine époque secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Il a déclaré aujourd'hui à la Chambre, monsieur le Président, qu'une grosse société comme IBM ou Imperial Oil est libre de constituer un groupe de pression pour proposer des changements législatifs au gouvernement. Toutefois, grâce à notre régime fiscal, les groupes de pression des grandes sociétés récupèrent la moitié de l'argent qu'ils dépensent pour effectuer des démarches auprès de députés. Les bénéficiaires des sociétés sont imposés au taux de 50 p. 100. Quand des membres de ces groupes de pression viennent de Toronto, Calgary, Vancouver ou Montréal pour tenter de convaincre des députés, les contribuables canadiens payent 50 p. 100 de leur salaire, ainsi que de leurs frais de déplacement et de leurs notes d'hôtel et de restaurant.

Des députés d'en face, et notamment le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, viennent nous dire aujourd'hui que, selon eux, les gens qui font des dons à des œuvres de charité ne devraient pas pouvoir récupérer la moitié du montant et que, deuxièmement, si un organisme tient à conserver son statut d'œuvre de charité pour bénéficier d'avantages fiscaux, il a intérêt à faire attention. Autrement dit, une association à but non lucratif n'a pas les mêmes droits qu'Imperial